

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRESENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général & secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe - Cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et Greffe
Madame Marie-Pier Pharand	Greffière

Citoyens : 29

Journaliste : 1

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
3.
 - 3.1 Adoption – Ordre du jour de la séance du conseil
 - 3.2 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique du 12 mai 2015
4. **DIRECTION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Mouvements de main-d'œuvre – Juin 2015
 - 4.2 Régie des services de Sécurité incendie
 - 4.3 Adhésion annuelle – Service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides
 - 4.4 Autorisation de signature – Entente journal Ski-se-Dit
 - 4.5 Embauche permanente d'un employé – Service de l'urbanisme
 - 4.6 Autorisation de signature – Acquisition des lots 2 990 074 et 2 993 563 – Mandat à Me Daniel Pagé
 - 4.7 Retrait et adhésion à une mutuelle de prévention – Année 2016
 - 4.8 Mandat externe – Soutien aux communications
 - 4.9 Demande d'exemption – Assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec de Me Marie-Pier Pharand
 - 4.10 Affectation temporaire – Pompiers volontaires - Agents de circulation – Marché d'été
5. **GREFFE**
 - 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 697 relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 215 000 \$ réparti au secteur
 - 5.2 Changement de date des séances du conseil des 14 juillet et 11 août 2015
 - 5.3 Adoption – Règlement numéro 694 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des sœurs de Sainte-Anne sise au 2464, rue de l'Église, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

6. TRÉSORERIE

Affaires courantes

- 6.1 Ratification du journal des décaissements – Mai 2015
- 6.2 Virements budgétaires – Mai 2015

Budget

- 6.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2010-2013
- 6.4 Prévisions budgétaires 2015 – Office municipal d'habitation
- 6.5 Déficit découlant des opérations d'entretien du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Saisons 2013-2014 et 2015-2016
- 6.6 Participation d'un employé – Autorisation de dépenses - Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec – 29 mai 2015

7 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Adjudication – Fourniture d'un camion porteur neuf, 6 roues, 4x4 avec équipement de déneigement – 2015-007
- 7.2 Collecte des matières organiques – Année 2016
- 7.3 Autorisation – Appel d'offres 2015-009 – Réfection montée Gagnon
- 7.4 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Raccordement du Ultramar au réseau d'égout sanitaire

8 URBANISME

- 8.1 Autorisation – Demande de permis 2015-00162 – Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 8.2 Demande de rénovation – 1244, rue Saint-Joseph
- 8.3 Demande de rénovation – 1411, rue de la Sapinière
- 8.4 Demande de rénovation – 1935, route 117
- 8.5 Demande de construction – Lot 2 993 140, route 117
- 8.6 Demande de construction – 1362, rue de l'Académie
- 8.7 Demande de construction – 1362, route 117
- 8.8 Demande d'aménagement de terrain – 1365-1367, route 117
- 8.9 Demande d'enseigne – 895, route 117
- 8.10 Demande d'enseigne et d'aménagement de l'aire de stationnement – 1480, chemin de la Rivière
- 8.11 Demande d'enseigne – 1787, route 117
- 8.12 Demande d'enseigne – 2454, rue de l'Église
- 8.13 Dérogation mineure – Lot 2 990 034, rue de l'Église
- 8.14 Dérogation mineure – 1004, route 117

9 LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Résolution d'intérêt – Entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications
- 9.2 Autorisation – Demande de financement – Les créateurs de rêves – Songes d'été
- 9.3 Autorisation – Tenue d'un événement sur la place publique – Activité jeunesse La grande journée des petits entrepreneurs 2015 – 27 juin 2015
- 9.4 Autorisation – Location de terrains de tennis – Été 2015
- 9.5 Autorisation – Projet Incroyables comestibles
- 9.6 Demande au gouvernement du Québec – Rétablissement du volet 4 du programme véloce II pour l'entretien de la route verte
- 9.7 Autorisation – Contribution aide financière – Modification de la raison sociale

10 DÉPÔTS

- 10.1 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 30 mai 2015
- 10.2 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 25 mai 2015

11 DIVERS

Affaires nouvelles
Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

12 LEVEE DE LA SEANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Dans La Presse du samedi 6 juin, Stéphane Laporte fait, à sa manière très personnelle, l'éloge de monsieur Parizeau qui vient de nous quitter. Le Québec est en deuil et, à titre de témoignage ce soir, je me permets d'emprunter les mots de ce prolifique auteur :

« Le professeur est parti, mais il nous a laissé des devoirs. Un de ceux-là est sûrement d'apprendre à se respecter. À se considérer. À s'écouter et à se faire confiance, tous ensemble. »

Sur cette réflexion, je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence en mémoire de ce grand politicien qui assumait pleinement ses paroles et ses convictions.

(minute de silence)

15-06-219

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-06-220

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 12 MAI 2015

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-06-221

MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – JUIN2015

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les mouvements de main-d'œuvre pour le mois de juin 2015, à savoir :

Embauches

Nom	Titre du poste	Statut	Rémunération	Dates Début/Période/Horaire
Gabriel Secours	Pompier volontaire	Permanent	Selon la convention collective en vigueur	Début : 10 juin 2015
Ghislaine Blaquière	Patrouilleur Percepteur Pisteur au Parc régional	Temps partiel / Permanent	Selon la convention collective en vigueur	Début : 6 juin 2015
Sabrina Chadzak	Préposée à l'accueil au Bureau touristique	Temps partiel	Selon la convention collective en vigueur	Du 25 juin au 12 octobre 2015

ADOPTÉE

15-06-222

RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que la Municipalité est en accord avec les objectifs et orientations du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie;

ATTENDU que la Municipalité a donné son accord de principe sur les objectifs de regroupement et d'organisation territoriale et a demandé à la MRC des Laurentides de poursuivre les démarches et analyses nécessaires à l'adoption finale du projet;

ATTENDU que les résultats de l'analyse financière et du projet de plan organisationnel du regroupement répondent aux particularités de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil se prononce en faveur de la mise en place d'une régie intermunicipale chargée d'exploiter un service de sécurité incendie (Régie);

QUE le conseil désire se prévaloir de l'article 569 du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale destinée à la mise en place d'une Régie couvrant notamment le territoire de la municipalité;

QUE le conseil mandate Madame la mairesse Nicole Davidson pour l'élaboration de l'entente intermunicipale prévoyant la création de la Régie et l'autorise par le fait même à signer ladite entente.

ADOPTÉE

15-06-223

ADHÉSION ANNUELLE – MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES (MCQL)

ATTENDU l'avis de contribution reçu le 20 mai 2015 de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord;

ATTENDU que la Municipalité souhaite continuer de soutenir financièrement cet organisme et de faire bénéficier ses citoyens du service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adhère au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord au coût de 2 783 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-033

ADOPTÉE

15-06-224

AUTORISATION DE SIGNATURE – JOURNAL SKI-SE-DIT

ATTENDU que l'entente avec le journal Ski-se-Dit viendra à échéance au mois de juillet;

ATTENDU que la Municipalité souhaite renouveler l'entente pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil alloue un budget de 18 000 \$ pour la publication d'au moins deux (2) pages dans chacune des dix (10) parutions annuelles de la durée du contrat;

QUE le directeur général soit autorisé à signer un protocole d'entente avec le journal;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-225

EMBAUCHE PERMANENTE D'UN EMPLOYE – SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que monsieur Guillaume Fortier est entré à l'emploi de la Municipalité du Village de Val-David le 27 octobre 2014;

ATTENDU qu'il a réussi avec succès sa période probatoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil confirme l'embauche permanente, rétroactivement au 27 avril 2015, de monsieur Guillaume Fortier à titre d'adjoint au service de l'Urbanisme, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-226

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DES LOTS 2 990 074 ET 2 993 563 – MANDAT A ME DANIEL PAGE

ATTENDU la correspondance datée du 26 mai 2015 du Club de Plein Air Val-David pour l'acquisition des lots 2 990 074 et 2 993 563;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David acquiert les lots 2 990 074 et 2 993 563 afin d'agrandir le Parc régional Val-David-Val Morin;

QUE Me Daniel Pagé, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte d'acquisition à intervenir entre la Municipalité et les propriétaires actuels des lots;

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis à cette fin;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-227

RETRAIT ET ADHESION A UNE MUTUELLE DE PREVENTION – ANNEE 2016

ATTENDU que la Municipalité désire se retirer de la mutuelle de prévention *Le Groupe ACCIsst*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adhère à une mutuelle gérée par *Société Mutuelle de Prévention inc.*, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016;

QUE le directeur du service de la Trésorerie soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-228

MANDAT EXTERNE – SOUTIEN AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU la démarche actuellement en cours en vue de doter la Municipalité d'un plan de communication;

ATTENDU que la réalisation d'un plan de communication requiert un accompagnement spécialisé afin de valider les moyens mis en place pour atteindre les objectifs recherchés;

ATTENDU que les ressources actuellement en place travaillant à la réalisation de ce plan de communication souhaitent pouvoir compter sur un service de coaching;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer un contrat de services conforme à la proposition déposée par *Flanagan relations publiques* au montant forfaitaire de 5 850 \$ (plus taxes applicables) et à raison de 250\$ de l'heure en coaching;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-039

ADOPTÉE

15-06-229

DEMANDE D'EXEMPTION - ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUEBEC DE ME MARIE-PIER PHARAND

ATTENDU que la Municipalité a, à son service exclusif, Me Marie-Pier Pharand, avocate, membre en règle du Barreau du Québec;

ATTENDU la prime exigée pour l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU qu'il est possible pour un membre du Barreau du Québec de demander une exemption de souscription au Fonds lorsqu'il exerce sa profession au sein d'un organisme visé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil déclare aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Québec* :

« QUE la Municipalité se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Marie-Pier Pharand dans l'exercice de ses fonctions ».

ADOPTÉE

15-06-230

AFFECTATION TEMPORAIRE – POMPIERS VOLONTAIRES – AGENTS DE CIRCULATION – MARCHÉ D'ÉTÉ

ATTENDU la grande affluence de circulation les jours de tenue du Marché d'été;

ATTENDU que le conseil a à cœur la sécurité des piétons et des usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'affectation temporaire de quatre (4) pompiers volontaires afin d'assurer une circulation sécuritaire et respectueuse des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière, pour des périodes de trois (3) heures durant la tenue du Marché d'été;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-231

AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 697 RELATIF A LA MISE AUX NORMES DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS ET DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 215 000 \$ REPARTI AU SECTEUR

Le conseiller Denis Charlebois donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement décrétant un emprunt relativement à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire, et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 215 000 \$.

15-06-232

CHANGEMENT DE DATE DES SEANCES DU CONSEIL DES 14 JUILLET ET 11 AOUT 2015

ATTENDU la résolution 14-11-447 adoptée le 11 novembre 2014 établissant le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date de la séance du conseil municipal prévue au calendrier annuel le 14 juillet 2015 soit changée pour le 7 juillet 2015 et que la date de la séance prévue au calendrier annuel le 11 août 2015 soit changée pour le 25 août 2015.

ADOPTÉE

15-06-233

ADOPTION – REGLEMENT NUMERO 694 PORTANT SUR LA CITATION COMME BIEN PATRIMONIAL DU BATIMENT PRINCIPAL (COUVENT) ET DU TERRAIN DE LA PROPRIETE DES SŒURS DE SAINTE-ANNE SISE AU 2464, RUE DE L'ÉGLISE, EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

ATTENDU que la *Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c.P9.002)* permet à une Municipalité d'adopter toute réglementation aux fins de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un bien

patrimonial dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité;

ATTENDU qu' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 25 février 2015 par le conseiller monsieur Denis Charlebois;

ATTENDU que cet avis spécifiait la désignation du bien cité en rubrique et les motifs invoqués pour la citation;

ATTENDU que quoique cet avis n'en ait pas fait mention, toute personne intéressée a pu faire ses représentations auprès du Conseil local du patrimoine concernant la citation, lors de la séance publique ayant été tenue le 31 mars 2015, la présente mention faisant partie intégrante de l'avis de motion donné par le conseil municipal le 25 février 2015, le tout conformément à l'article 129 de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU que le bâtiment principal (couvent) et le terrain de la propriété des sœurs de Sainte-Anne sont d'intérêt patrimonial, en raison de leur valeur historique, identitaire et symbolique;

ATTENDU qu'un tel règlement permet de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial de ce bâtiment;

ATTENDU que le conseil a jugé bon d'adopter un règlement de citation d'un immeuble patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des sœurs de Sainte-Anne sise au 2464, rue de l'Église, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

15-06-234

RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – MAI 2015

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 30 mai 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 150696 à 150877

416 204,41 \$

ADOPTÉE

15-06-235

VIREMENTS BUDGÉTAIRES – MAI 2015

ATTENDU que la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de mai 2015 portant les numéros Budget 150017 à Budget 150028 pour un montant de 49 778 \$ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-06-236

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC TECQ 2010-2013

ATTENDU que la Municipalité a déposé sa reddition de compte finale le 8 janvier 2015;

ATTENDU que les travaux d'analyse et les tests sur les 274 bornes-fontaines n'ont pas été réalisés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité entérine la modification apportée à la reddition de compte finale par rapport à la programmation des travaux approuvés antérieurement.

ADOPTÉE

15-06-237

PREVISIONS BUDGETAIRES 2015 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soient acceptées comme suit :

REVENUS	68 434 \$
DÉPENSES	109 651 \$
Déficit d'exploitation	41 217 \$
Contribution SHQ	37 095 \$
Contribution Val-David	4 122 \$

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-238

DÉFICIT DÉCOULANT DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD –SAISONS 2013-2014 ET 2014-2015

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement des factures 10048 pour l'année 2013-2014 et 10625 pour l'année 2014-2015 aux montants de 7 320,51 \$ et 9 025,13 \$;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

QUE cette somme d'argent sera puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-038

ADOPTÉE

15-06-239

PARTICIPATION D'UN EMPLOYÉ – AUTORISATION DE DÉPENSES – RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC – 29 MAI 2015

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise rétroactivement madame Nicole Gagné à participer à la deuxième journée des Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec, soit le 29 mai 2015, à Montréal;

QUE les frais d'inscription au montant de 250 \$ (taxes non applicables), soient assumés par la Municipalité;

QUE madame Nicole Gagné soit autorisée à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais liés à ses déplacements et ses repas, le cas échéant, et qu'elle soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-036

ADOPTÉE

15-06-240

ADJUDICATION – FOURNITURE D'UN CAMION PORTEUR NEUF 6 ROUES, 4X4 AVEC EQUIPEMENT DE DENEIGEMENT – 2015-007

ATTENDU que la demande de soumissions publiques a été effectuée en regard à la fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues, 4x4 avec équipement de déneigement;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 mai 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENDU que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Équipements Lourds Papineau	246 396.08 \$
Globocam (Montréal) Inc.	239 424.11 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' le contrat pour la fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues 4x4 avec équipement de déneigement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Globocam (Montréal) Inc. 155, Reverchon, Pointe-Claire, Québec, H9P 1K1, pour un montant de 239 424,11 \$ taxes incluses;

QUE monsieur Yves Frenette soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mai 2015;

QUE cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans;

QUE le produit de la vente du camion Ford Sterling 1999 sera diminué de l'affectation du fonds de roulement.

ADOPTÉE

15-06-241

COLLECTE DE MATIERES ORGANIQUES – ANNEE 2016

ATTENDU la résolution #R.3262 15.03.18 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

ATTENDU que les Municipalités qui souhaitent adhérer à la collecte des matières organiques doivent en aviser la RIDR avant le 30 juin 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité avise la RIDR de son intention d'implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire, et ce, à compter de juillet 2016.

ADOPTÉE

15-06-242

AUTORISATION – APPEL D'OFFRES 2015-009 – REFECTION MONTEE GAGNON

ATTENDU que le conseil municipal désire procéder à la réfection de la montée Gagnon et dispose des sommes requises pour ce faire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'envoi de l'appel d'offres 2015-009 sur invitation relativement à la réfection de la montée Gagnon.

ADOPTÉE

15-06-243

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –
RACCORDEMENT DU ULTRAMAR AU RESEAU D’EGOUT SANITAIRE**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil entérine le protocole d’entente intervenu le 1^{er} juin 2015 avec Ultramar Val-David quant à son raccordement au réseau d’égout sanitaire municipal;

QUE le directeur du service des Travaux publics, monsieur Yves Frenette, soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-244

**AUTORISATION DEMANDE DE PERMIS 2015-00162 - CESSION À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D’ESPACES NATURELS**

ATTENDU que monsieur Marc Larocque a déposé la demande de permis de construction 2015-00162 afin de construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 998 523;

ATTENDU que le terrain où sera construit le bâtiment résidentiel était formé d’une partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 3 998 523; du cadastre du Québec;

ATTENDU que selon le règlement de zonage, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu’en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l’immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l’immeuble visé;

ATTENDU que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels est une condition à l’émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-00162, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels, sur la base de l’évaluation foncière, représentant un montant de 3 000 \$.

ADOPTÉE

15-06-245

DEMANDE DE RÉNOVATION – 1244, RUE SAINT-JOSEPH

Demande de rénovation de madame Caroline Bélanger concernant les travaux au 1244, rue Saint-Joseph.

ATTENDU que l'intervention doit assurer le maintien et accroître les qualités esthétiques, visuelles et fonctionnelles du cadre bâti lors des interventions projetées;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil recommande le projet de rénovation numéro 2015-00037 au 1244, rue Saint-Joseph, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-246

DEMANDE DE RÉNOVATION – 1411, RUE DE LA SAPINIÈRE

Demande de monsieur Martin Tailleur concernant la rénovation du bâtiment au 1411, rue de la Sapinière.

ATTENDU que l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU que les modifications en façade avant n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par leur forme, leurs matériaux, leur agencement ou leurs couleurs;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet de rénovation numéro 2015-00031 au 1411, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 juin 2015.

ADOPTÉE

15-06-247

DEMANDE DE RÉNOVATION – 1935, ROUTE 117

Demande de madame Marie-Ève Trudeau concernant le projet de rénovation et d'affichage au 1935, route 117.

ATTENDU que les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU que les enseignes présentent des couleurs sobres et de tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet de rénovation et d'enseigne numéro 2015-00032, tel que démontré sur les plans reçus les 11 et 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-248

DEMANDE DE CONSTRUCTION – LOT 2 993 140, ROUTE 117

Demande de monsieur Jean-Sébastien Vadeboncoeur concernant le projet de construction sur le lot 2 993 140, route 117.

ATTENDU que l'objectif principal du règlement est de s'assurer de l'implantation, de l'intégration des constructions et des aménagements sur la route 117;

ATTENDU que l'intervention projetée réalisée à l'aide de murets ou autres ouvrages de soutènement construits doit s'intégrer à l'espace paysager ambiant;

ATTENDU que l'aire de livraison et l'espace de chargement et de déchargement doivent faire partie intégrante du concept architectural du bâtiment et font l'objet d'un aménagement paysager particulier ainsi que de mesures de mitigation de manière à limiter leur impact visuel négatif à partir de la route 117;

ATTENDU que les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraisons, des accès et du bâtiment doivent avoir un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

ATTENDU que le projet de construction ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil ne recommande pas le projet de construction numéro 2015-00029 sur le lot 2 993 140, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 25 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-249

DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1362, RUE DE L'ACADÉMIE

Demande de madame Pascale Therreault et monsieur Stéphane Lalonde concernant le projet de construction au 1362, rue de l'Académie.

ATTENDU que l'intervention projetée favorise les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et est considérée comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU que le projet de construction respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet de construction numéro 2015-00028 au 1362, rue de l'Académie, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-250

DEMANDE DE CONSTRUCTION – 1362, ROUTE 117

Demande de madame Liu Ding Li et monsieur Zhang He accompagnés de l'architecte monsieur Hui concernant le projet de construction au 1362, route 117.

ATTENDU que l'objectif principal du règlement est de s'assurer de l'implantation, de l'intégration des constructions et des aménagements sur la route 117;

ATTENDU que la route 117, définie en tant que corridor touristique, doit renforcer sa vocation commerciale et doit se doter d'une « portée d'entrée » distinctive;

ATTENDU que l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU que la construction doit présenter une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux distinctifs adaptés à la vocation principale du bâtiment;

ATTENDU que le projet de construction ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil ne recommande pas le projet de construction numéro 2015-00018 au 1362, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-251

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN – 1365-1367, ROUTE 117

Demande de madame Line Forget et monsieur Gaétan Forget concernant l'aménagement de l'espace de stationnement au 1365-1367, route 117.

ATTENDU que l'aire de stationnement est localisée en cours latérale et arrière et est planifiée de manière à ne pas dominer le site;

ATTENDU qu'une attention particulière doit être apportée à l'aménagement paysager lorsque les aires de stationnement sont visibles de la route 117;

ATTENDU que le projet d'aménagement de terrain respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'aménagement de terrain numéro 2015-00033 au 1365-1367, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 27 février 2015 à la condition de camoufler l'espace de stationnement avec des arbres d'une hauteur minimale de 1,2 mètre, soit 1 arbre à tous les 3 mètres, ou une haie de cèdres d'une hauteur de 1,2 mètre sur toute la longueur de l'aire de stationnement (cases de stationnement numéros 3 à 11).

ADOPTÉE

15-06-252

DEMANDE D'ENSEIGNE – 895, ROUTE 117

Demande de monsieur Jean-Sébastien Guay concernant le projet d'enseigne au 895, route 117.

ATTENDU que la dimension, la hauteur et la localisation de l'enseigne projetée contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité sur l'ensemble de la route 117;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'enseigne numéro 2015-00036 au 895, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 27 avril 2014.

ADOPTÉE

15-06-253

DEMANDE D'ENSEIGNE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – 1480, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Demande de madame Marie-Denise Tremblay concernant le projet d'enseigne et d'aménagement d'un espace de stationnement au 1480, chemin de la Rivière.

ATTENDU que l'aménagement de l'aire de stationnement fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'aménagement de l'aire de stationnement et d'enseigne numéro 2015-00025 au 1480, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 mai 2015, à la condition de retirer l'enseigne de barbier (soit le poteau de barbier virtuel et rotatif) sur la façade principale du bâtiment.

ADOPTÉE

15-06-254

DEMANDE D'ENSEIGNE – 1787, ROUTE 117

Demande de madame Renée Labelle concernant le projet d'enseigne au 1787, route 117.

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU que la dimension, la hauteur et la localisation de l'enseigne projetée ne contribuent pas à créer un corridor visuel paysager de qualité sur l'ensemble de la route 117;

ATTENDU que le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil ne recommande pas le projet d'enseigne numéro 2015-00039 au 1787, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 15 et 22 mai 2015. Cependant, le conseil recommande l'enseigne sur le bâtiment.

ADOPTÉE

15-06-255

DEMANDE D'ENSEIGNE 2454, DE L'ÉGLISE

Demande de madame Ève Tétrault concernant le projet d'enseigne au 2454, rue de l'Église.

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU qu'un aménagement paysager particulier doit être prévu aux pourtours de l'enseigne détachée du bâtiment de manière à assurer l'intégration des installations à l'aménagement paysager du site d'insertion;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'enseigne numéro 2015-00035 au 2454, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 3 juin 2015.

ADOPTÉE

15-06-256

DÉROGATION MINEURE - LOT 2 990 034, RUE DE L'ÉGLISE

Demande de dérogation mineure déposée par messieurs Marc-André Beaulieu et François Molini en date du 15 mai 2015 relativement au lot numéro 2 990 034, rue de l'Église, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial sur un lot d'une superficie de 731,6 m² alors que le règlement prescrit une superficie minimale de 750 m².

ATTENDU que la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU l'absence de préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU que la superficie du terrain restante ne permet pas l'aménagement d'un espace de stationnement adéquat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil n'accorde pas la demande de dérogation mineure numéro 2015-00038 sur le lot 2 990 034, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Marc Jarry, arpenteur-géomètre, minute 13160, en date du 12 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-257

DÉROGATION MINEURE : 1004, ROUTE 117

Demande déposée par Mazda Val-David en date du 6 mai 2015 relativement au 1004, route 117 afin de permettre une enseigne supplémentaire sur le bâtiment d'une superficie de 1,95 m² pour un total de quatre (4) enseignes sur le bâtiment et d'une superficie totale d'affichage de 17,01 m² alors que le règlement autorise une (1) enseigne sur le bâtiment et une superficie totale de 8 m².

ATTENDU que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande la demande de dérogation mineure numéro 2015-00030 au 1004, route 117, tel que démontré sur le document reçu le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-258

RÉSOLUTION D'INTÉRÊT – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David désire conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que cette entente permettra la réalisation de projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE signifier au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité du Village de Val-David désire conclure une entente de développement culturel;

DE mandater le service Loisirs et culture à soumettre au ministère la liste des projets admissibles.

ADOPTÉE

15-06-259

AUTORISATION - FINANCEMENT – LES CREATEURS DE REVES - SONGES D'ETE

ATTENDU la demande de *l'organisme Les créateurs de rêves* à la Municipalité d'assumer les charges sociales de leur employé pour l'événement Songes d'été;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte de défrayer le coût des charges sociales de l'employé de *des créateurs de rêves* au montant de 336 \$ (taxes non applicables);

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-037

ADOPTÉE

15-06-260

AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE- ACTIVITÉ JEUNESSE – LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS 2015 – 27 JUIN 2015

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la tenue, sur la place publique, de l'activité *La grande journée des petits entrepreneurs*, le 27 juin 2015, au parc Dion.

ADOPTÉE

15-06-261

AUTORISATION – LOCATION DE TERRAINS DE TENNIS – ÉTÉ 2015

ATTENDU que la Municipalité désire offrir des cours de tennis dans le cadre de sa programmation estivale 2015;

ATTENDU que la Municipalité ne possède pas de terrains de tennis;

ATTENDU que le propriétaire du parc de roulottes Vallée-Bleue met deux terrains de tennis à la disposition de ses membres;

ATTENDU la volonté du propriétaire de louer ses terrains de tennis pour la tenue des cours offerts par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice du service Loisirs et culture à louer deux (2) terrains de tennis pour un montant de 400 \$ (taxes applicables), pour la période du 16 mai au 12 octobre 2015, pour la tenue des cours offerts par la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

<p><i>Certificat du trésorier</i> : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-035</p>
--

ADOPTÉE

15-06-262

AUTORISATION – PROJET INCROYABLES COMESTIBLES

ATTENDU que le projet « Incroyables comestibles » a connu un grand succès ces deux dernières années;

ATTENDU que l'activité est réalisée par des citoyens en collaboration avec l'École St-Jean-Baptiste;

ATTENDU que cette activité contribue à sensibiliser la population à l'alimentation locale et au plaisir de manger frais;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la tenue de l'activité « Incroyables comestibles » pour une troisième année;

QUE les promoteurs fourniront une partie des plants qu'ils verront à transplanter dans les espaces pré-aménagés et parés par le service des Travaux publics;

QUE le conseil autorise le remboursement d'une dépense maximum de 75 \$ (taxes non applicables) à madame Dominique Forget, pour l'achat de plants complémentaires à ceux déjà fournis par les citoyens;

QUE la Municipalité se décharge de toute responsabilité relativement à ce projet;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-034

ADOPTÉE

15-06-263

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉTABLISSEMENT DU VOLET 4 DU PROGRAMME VÉLOCE II POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

ATTENDU que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

ATTENDU que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

ATTENDU que le parc linéaire Le P'tit Train du Nord fait partie de la Route verte numéro 2 et passe sur le territoire du Village de Val-David;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 touche directement les citoyens de Val-David qui devront assumer une partie des coûts d'entretien du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à :

- M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme
- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports
- Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides
- Monsieur Claude Cousine, député de Bertrand
- Madame Lucie Lanteigne, directrice générale, Vélo Québec Association
- Monsieur Réjean Parent, Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)

ADOPTÉE

15-06-264

**AUTORISATION – CONTRIBUTION AIDE FINANCIERE –
MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la remise du montant de 400 \$ accordé en vertu de la résolution 15-03-121 à L'A.Q.E.B / Contes Maltés en remplacement de Festival des contes maltés en raison de la modification de la raison sociale.

ADOPTÉE

15-06-265

**DÉPÔT – ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE
TERMINANT LE 31 MAI 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 mai 2015.

15-06-266

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) 25 MAI 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2015.

15-06-267

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 juin 2015 soit et est levée à 21 h 19.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier